

51/2023

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 044-214400756-20231214-65D_2023-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents11
votants12

L'an deux mil vingt-trois, le **QUATORZE DECEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly HUGRON Dominique GRIMAUD Sylvie
BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ;

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRIMAUD Sylvie

OBJET

65/2023

**SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU
BUDGET DU CCAS**

Chaque année, le budget principal de la commune comble le déficit de fonctionnement du budget CCAS par une subvention d'équilibre prévue dans le budget primitif de la commune.

Ainsi, au moment du vote du Budget Primitif 2023, le Conseil Municipal avait voté un montant de 20 000 € à l'article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS.

Désormais, la Trésorerie de Nort sur Erdre demande, pour verser cette subvention, une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, confirme le versement d'une subvention d'équilibre au budget CCAS de 20 000 € pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

